

01 Prise de licence

04 Jouer en compétition

02 Pratiquer le paratennis ou le parapadel

05 Le classement

03 Le certificat médical

06 Les avantages des licences

01- Prise de licence

À partir de quelle date peut-on prendre les licences 2026 multi-raquettes, padel, beach tennis et pickleball ?

Cette année, il est possible de prendre sa licence 2026 dès le 19 mai dans son club.

Puis-je changer ma licence beach tennis, padel ou pickleball en licence multi-raquettes au sein du même club en cours de saison ?

Oui, il est possible de convertir sa licence beach tennis, padel ou pickleball en licence multi-raquettes en payant un supplément de 7 € pour les adultes et de 1 € pour les jeunes.

Puis-je changer ma licence beach tennis, padel ou pickleball en licence multi-raquettes dans un autre club en cours de saison ?

Oui, il est possible de faire évoluer une licence beach tennis, padel ou pickleball en licence multi-raquettes en payant un supplément de 7 € pour les adultes et de 1 € pour les jeunes.

Quels sont les impacts sur les statuts pour les matchs par équipes tennis ?

Les règles de qualification pour les championnats par équipes tennis restent inchangées, ainsi que les conditions de délai. Ces modalités peuvent varier en fonction du niveau du championnat (national, régional, départemental).

Puis-je avoir une licence beach tennis dans un club et une licence padel ou pickleball dans un autre ?

Non, il n'est pas possible d'avoir deux licences. La seule solution est de prendre une licence multi-raquettes et d'avoir deux clubs de rattachement (l'un pour le beach tennis et l'autre pour le padel). Vous serez alors licencié(e) dans un club et adhérent(e) dans l'autre.

Si j'ai une licence multi-raquettes, puis-je avoir plusieurs clubs de rattachement en fonction de ma pratique ?

Oui. Vous aurez un club de délivrance de la licence (celui dans lequel la licence a été prise), mais vous pouvez, par exemple, être rattaché(e) à un club de beach tennis pour pratiquer ce sport en équipe et être également rattaché(e) à un autre club de padel pour disputer les épreuves par équipes interclubs de padel avec ce dernier (vous devrez vous rattacher, dans ce cas, à votre club de padel *via* votre espace Ten'Up).

Que dois-je faire pour changer ma licence padel en licence multi-raquettes ? (même club ou club différent)

Il est possible à tout moment de transformer sa licence padel en licence multi-raquettes dans votre club, y compris dans un club exclusivement padel. Cette transformation permet alors au (à la) licencié(e) en question de disputer des tournois ou des championnats individuels de tennis.

Puis-je changer ma licence multi-raquettes en licence beach tennis, padel ou pickleball seulement ?

Non, il est possible de faire évoluer sa licence beach tennis, padel ou pickleball vers une licence multi-raquettes, mais l'inverse n'est pas possible.

Puis-je avoir une licence seulement tennis ?

La licence tennis est la licence multi-raquettes.

Existe-t-il une licence beach tennis, padel ou pickleball hors club ?

Il n'existe pas de licence hors club spécifique au beach tennis, au padel ou au pickleball. La licence hors club (prise sur Internet) est une licence qui vous permet de pratiquer les quatre disciplines : tennis, beach tennis, padel et pickleball, y compris en tournoi.

À partir de quel âge peut-on prendre une licence beach tennis, padel ou pickleball ?

Il est possible de prendre une licence beach tennis, padel et pickleball à partir de 7 ans, au tarif de 22 €. Pour les 6 ans et moins, la licence multi-raquettes est plus avantageuse et moins coûteuse puisqu'elle est à 13 €.

Suis-je couvert(e) par une assurance en prenant ma licence ?

Oui. En tant que licencié(e) de la FFT, vous bénéficiez d'une assurance responsabilité civile (contrat Generali n° AT564086) et de garanties individuelles accident à l'occasion de la pratique du tennis, du beach tennis, du padel, du pickleball et de la courte paume. De plus, vous bénéficiez d'une protection juridique contre les violences sexuelles si celles-ci ont lieu dans le cadre d'une pratique FFT. Pour l'activer, contactez AIAC ou notre cellule intégrité sportive.

02 – Pratiquer le paratennis ou le parapadel

Quid du paratennis et du parapadel ?

Avec la licence multi-raquettes, vous pouvez pratiquer le tennis-fauteuil et le padel-fauteuil. Mais si vous souhaitez pratiquer uniquement le padel-fauteuil par exemple, alors la licence padel est suffisante.

03 – Le certificat médical

Quel certificat médical dois-je présenter au club pour prendre ma licence, qu'elle soit multi-raquettes, beach tennis, padel ou pickleball ?

Le certificat médical est supprimé pour les majeurs ; plus besoin de fournir de document pour prendre une licence.

Pour les mineurs, une attestation signée par des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé spécifique pour les mineurs a donné lieu à une réponse négative devra être fournie. Dans l'hypothèse où des rubriques du questionnaire de santé ont donné lieu à une réponse positive, alors un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'une ou plusieurs des disciplines concernées, datant de moins de 6 mois, devra être produit.

*Nous vous recommandons de télécharger le modèle de certificat médical qui se trouve sur le site Internet de la FFT.
Pour les joueurs compétiteurs surclassés, il faut que le surclassement soit indiqué sur le certificat médical.*

04 – Jouer en compétition

Quelles sont les règles de rattachement à un club pour jouer en équipe ?

Les règles dépendent du sport pratiqué. Elles sont différentes s'il s'agit de tennis, de beach tennis, de padel ou de pickleball. Il convient donc de se référer aux règlements sportifs de chacune des disciplines.

Existe-t-il des statuts équipes spécifiques attribués aux joueur(euse)s de beach tennis, de padel et de pickleball ?

Non, il n'y a pas de statut particulier attribué au (à la) joueur(euse) pour jouer en matchs par équipes au beach tennis et au pickleball ; seule la date de rattachement au club est déterminante. Au padel, il existe des statuts pour jouer en matchs par équipes : se référer aux règlements sportifs padel 2026 ou aux guides de la compétition 2026 disponibles en ligne sur le site fft.fr.

Puis-je représenter plusieurs clubs/ligues en compétitions par équipes en fonction de ma pratique ?

Oui, il est possible de jouer pour plusieurs clubs en fonction des disciplines pratiquées (un club par discipline).

Puis-je participer à des compétitions de tennis, de beach tennis, de padel et de pickleball avec une licence multi-raquettes ?

Oui, la licence multi-raquettes ouvre toutes les possibilités.

Puis-je participer à une compétition de tennis avec une licence padel ?

Non, vous devez être titulaire d'une licence multi-raquettes.

Puis-je participer à un tournoi de padel avec une licence hors club prise sur Internet ou multi-raquettes ?

Oui, absolument.

Puis-je participer à une compétition de tennis, de beach tennis, de padel ou de pickleball avec une licence scolaire ou découverte ?

Non, les licences scolaire et découverte n'ouvrent pas à la pratique en compétition ; seulement en loisir.

Les matchs libres existent-ils pour le beach tennis, le padel et le pickleball ?

À ce jour, les matchs libres existent uniquement pour la discipline tennis.

Comment puis-je faire pour m'inscrire à une compétition de beach tennis, de padel de pickleball, de paratennis ou de parapadel ?

En consultant le calendrier des tournois sur Ten'Up et/ou en contactant le club par téléphone ou par mail.

Des développements informatiques sont actuellement en cours pour s'inscrire directement en ligne sur Ten'Up.

Comment puis-je consulter les résultats d'une épreuve de beach tennis, de padel, de pickleball ou de paratennis ?

À ce jour, il n'est pas possible de consulter les résultats des épreuves de ces pratiques, des développements informatiques sont en cours. En revanche, il est possible de consulter son palmarès de beach tennis, padel et pickleball *via* Ten'Up.

Est-il possible d'homologuer dans le même tournoi des épreuves de tennis, de beach tennis, de padel, de pickleball ?

Non. Une homologation est rattachée à une discipline, soit tennis, soit beach tennis, soit padel ou soit pickleball.

Des compétitions multi-raquettes sont-elles prévues ?

Des animations peuvent être mises en place par les clubs. Actuellement, il n'y a pas de compétitions pour les quatre raquettes.

Une sanction en compétition de tennis peut-elle impacter la pratique du beach tennis, du padel ou du pickleball ?

Une sanction est donnée à un joueur. Ainsi, oui, elle s'applique pour toutes les disciplines.

Quel est le classement de tennis pris en compte pour la demande de changement de club ?

Le classement de référence afin de savoir si le joueur est concerné ou non par la procédure de changement de club est désormais le classement de juin.

Pour rappel, devront obtenir l'autorisation du club quitté pour participer aux compétitions par équipes tennis :

- les joueurs de 1^{re} série ;
- les joueurs de 2^e série ;
- les joueurs de 3^e série âgés de 13 ans et moins. L'âge à prendre en compte est celui de l'année sportive pour laquelle la qualification est demandée.

Concernant le padel, il n'est pas tenu compte du classement du joueur pour déterminer son statut pour les matchs par équipes (Cf. règlements padel).

05 - Le classement

Comment puis-je avoir un classement padel ou beach tennis à partir de mon classement tennis ?

Vous pouvez bénéficier d'une assimilation padel si votre classement de tennis est/a été égal ou supérieur à 15. Aucune démarche particulière n'est à effectuer, il vous suffit de vous inscrire à un tournoi afin que le juge-arbitre du tournoi récupère votre assimilation automatiquement.

Vous pouvez faire une demande d'assimilation auprès du service beach tennis à partir du moment où votre classement tennis est/a été égal ou supérieur à 15.

Le statut ND (Non Déterminé) bloque-t-il uniquement la participation à la compétition tennis ?

Oui, le statut ND (Non Déterminé) bloque la participation à toute épreuve tennis homologuée FFT (championnats par équipes, tournois, matchs libres, etc.). Une démarche de reclassement est obligatoire pour jouer. Ce statut ND ne concerne que les compétitions de tennis et n'est en rien bloquant pour les compétitions des autres disciplines.

Les classements de toutes les disciplines sont-ils indépendants ?

Oui.

Quelle est la date de sortie du classement pour chacune de ces disciplines ?

Les quatre disciplines sont désormais alignées et la sortie de leur classement a lieu le premier mardi de chaque mois. La période de prise en compte des résultats varie en fonction de la pratique.

Mes classements tennis, beach tennis et padel apparaissent-ils tous sur ma licence ?

Votre classement sera inscrit sur l'attestation de licence que vous recevrez, en fonction du type de licence que vous avez choisi.

Pour une licence multi-raquettes, si vous avez un classement dans chacune des disciplines (tennis, padel, beach tennis), les trois classements apparaîtront. Si vous n'avez qu'un classement tennis, seul le classement tennis apparaîtra.

Pour une licence beach tennis, si vous avez un classement beach tennis, celui-ci sera inscrit.

Pour une licence padel, si vous avez un classement padel, celui-ci sera inscrit.

Y a-t-il un classement tennis final en septembre 2025 ?

Non, car le système mis en place depuis octobre 2022 reprend les résultats des douze derniers mois. Il s'agit d'un classement comme tous les autres mois précédents.

Faut-il être licencié(e) en 2026 pour que mon classement soit calculé en septembre 2025 ?

Non. Néanmoins, la participation à une compétition millésimée 2026 (après le 1^{er} septembre 2025) nécessite une prise de licence. Il en est de même pour toutes les disciplines.

06 - Les avantages des licences

Quels sont les avantages associés à ces licences ?

Tout au long de la saison, vous pourrez accéder aux nombreux avantages et réductions proposés par la FFT et ses partenaires : billetterie prioritaire, réductions sur des tournois ATP/WTA en France, les visites du stade Roland-Garros, la boutique en ligne Roland-Garros, le matériel Wilson et Intersport et bien d'autres surprises encore !

Plus de vingt avantages sont proposés au cours de la saison.

Les licences padel, beach tennis et pickleball offrent-elles les mêmes avantages que la licence multi-raquettes pour réserver des billets à Roland-Garros ou au Rolex Paris Masters ?

La billetterie prioritaire à Roland-Garros et au Rolex Paris Masters sera réservée exclusivement aux détenteurs de la licence multi-raquettes.

D'autres avantages disponibles sur Ten'Up seront accessibles aux quatre licences (multi-raquettes, padel, beach tennis et pickleball).

La licence padel offre-t-elle des avantages exclusifs pour la billetterie de l'Alpine Paris Major ?

La billetterie prioritaire de l'Alpine Paris Major sera accessible pour tout détenteur d'une licence padel, multi-raquettes, beach tennis et pickleball.

Quand et comment pourrai-je bénéficier de ces avantages ?

Vous pourrez bénéficier de ces avantages à partir de la prochaine rentrée sportive dès que votre licence sera enregistrée par le club dans ADOC et que vous aurez reçu votre licence FFT par mail. Tous ces avantages seront accessibles directement dans la rubrique « avantages » sur Ten'Up (site et application), votre point d'accès unique et personnel. Les joueurs devront se connecter pour obtenir toutes les conditions d'accès et informations nécessaires pour bénéficier des tarifs, des codes de réduction, etc.